YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99/15

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Association APPAVE dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois », sur le thème « Technique de manutention manuelle »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise pour 6 jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » une formation sur le thème « Technique de manutention manuelle »,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association APPAVE, 13-17, rue Salneuve - 75854 Paris Cedex 17, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Association APPAVE précitée, relative à une formation sur le thème « Technique de manutention manuelle », sur une durée de 2 jours (du 1er février au 2 février 1999 inclus) moyennant une contribution financière de 4.498,98 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ~~de la commune, exercice 1999~~, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

REÇU LE
25 JAN. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 18 janvier 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 50

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE